

ronce il y aurait à renverser l'ordre. Le changement proposé laisserait toujours les étaux de bouchers ouverts tous les jours, pour les besoins spéciaux. Il n'y a quo le grand marché public qui serait avancé d'une journée.

x

Nos félicitations à M. Edouard B. Garneau, de la maison P. Garneau & Cie, sur le nouvel honneur dont il vient d'être l'objet.

Dimanche dernier, on nous apprend par le téléphone que la veille l'Association des Voyageurs de commerce du Dominion avait élu M. Garneau directeur de l'Association. Il y avait une dizaine de candidats sur les rangs et quatre à élire. M. Garneau est sorti du scrutin le premier sur la liste, avec 683 votes.

Le nouveau conseil est ainsi constitué. Président, lieut.-col. Massey; vice-président, M. Murdock; directeurs, E. B. Garneau, T. L. Paton, W. Brewster, David Watson jr.

C'est la première fois que Québec est représentée dans la direction de cette puissante association.

x

Un gros nuage assombrit l'horizon.

L'Angleterre ayant refusé un arbitrage pour régler la question des frontières du Venezuela, le gouvernement américain arbore plus haut que jamais la doctrine Monroc, qui, dit-il, a force de loi internationale et a été dans le temps par l'Angleterre dans le temps.

Le président Cleveland vient d'adresser au Congrès un message très digne et très ferme qui a fait baisser les valeurs de la Bourse à Londres, Paris et Berlin. Le Congrès a sur le champ voté la nomination d'une commission chargée d'aller étudier sur place la question en litige.

Le Canada ne peut être indifférent à tous ces bruits de guerre, car dans le cas d'un conflit entre les deux grandes puissances, c'est évidemment sur notre dos qu'on se battrait, et gare aux éclaboussures.

x

L'exemple de ce qui se passe ailleurs devrait stimuler le capital québécois.

Récapitulons ici quelques-unes des entreprises qui surgissent ça et là dans le Dominion.

A Parry Sound, une compagnie d'éclairage, capital \$20,000.

A Port Arthur, compagnie de mines d'or, capital \$1,000,000.

A Victoria, Col. B., compagnie minière, capital \$250,000.

A Perth, Ont., fabrique de conserves, capital \$20,000.

A Shédiac, N. B., carrières de pierre, \$10,000.

A Halifax, mines d'or, capital \$100,000.

A St-Catharines Ont., Electrique, \$7,000.

A Toronto Junction, Fonderie, \$24,000.

A Ottawa, exploitation minière, \$250,000.

A Vancouver, exploitation électrique, \$150,000.

A Seattle, exploitation de mines d'or en Colombie Britannique, \$300,000.

Une autre compagnie minière vient de se former à Vancouver avec un capital de \$500,000.

A Montréal, une nouvelle compagnie de mine d'amiante se forme avec un capital de \$15,000, et James Whitman & Co ont formé une nouvelle compagnie à fonds social au capital de \$100,000 pour exploiter leur manufacture de chaussures.

Que de choses le capital québécois trouverait aussi à exploiter s'il le voulait! Qui ne risque rien n'a rien.

x

Nous avons lieu de croire que la Compagnie du Tramway de la Basse-Ville ne sera pas une entrave au projet de l'Electrique.

Cette compagnie n'a pas encore reçu de proposition officielle à ce sujet. M. Beemer en a simplement causé personnellement avec quelques-uns des directeurs.

En attendant, nous pouvons dire que la décision de la Compagnie de Montmorenci cause une satisfaction générale en ville, et qu'on attend le même bon vouloir de la part de la compagnie du Tramway.

Nous croyons que bon nombre de nos concitoyens seront disposés à prendre du stock dans la nouvelle compagnie quand le projet se sera plus nettement dessiné.

A propos, nos confrères quotidiens ne sont un peu laissé emporter par le désir de se rendre intéressants. On a, par exemple, dit que M. Beemer était parti pour New-York le soir même de la réunion des actionnaires de la "Montmorenci Electric Power Co," et qu'il allait ramener avec lui les fondés de pouvoirs du syndicat américain. Un autre journal annonce que l'acte de vente a été signé mardi et qu'il ne reste plus qu'à commencer les travaux.

C'est aller un peu vite en besogne. M. Beemer est tout bonnement allé à Ottawa où l'appelaient d'autres affaires. Il n'y a pas encore eu d'apposition de signatures, pour la bonne raison qu'une affaire de cette importance ne se conclut pas avec la rapidité de l'éclair. La prochaine procédure dans l'ordre est maintenant la vérification des détails, l'examen de la

propriété, toutes choses qui demandent nécessairement un peu de temps.

M. Beemer est revenu d'Ottawa cette semaine, et a été rappelé à Montréal mercredi soir.

—:•••:—
L'INDUSTRIE DU LIN

Nous allons signaler au capital qui dort une excellente occasion de se rendre utile.

Il s'agit d'une affaire nouvelle. Nous la proposons d'abord comme essai, bien que le succès qu'elle remporte ailleurs ne donne guère de craintes sur le résultat de l'aventure. Un capital de \$20,000 suffirait pour commencer, et si au bout d'un an l'expérience était un succès, on pourrait compter sur un renfort de capitaux étrangers pour étendre les opérations à toute la Province. Il suffirait donc de trouver une vingtaine de particuliers entreprenants disposés à risquer chacun \$1000 pour donner l'élan, il n'y aura même pas besoin d'immobiliser plus du quart de cette somme et ce serait un honneur pour le district de Québec de donner le signal d'un mouvement destiné, croyons-nous, à ouvrir de nouveaux horizons et de nouveaux marchés à l'industrie agricole de toute la Province.

Nous avons déjà entretenu le lecteur, il y a une couple de mois, de l'importance de la culture et de l'industrie du lin. Faute de marchés, cette culture a été déplorablement négligée et est presque tombée en désuétude; et les marchés manquaient parce que nos cultivateurs n'avaient pas à portée de la main les procédés de teillage nécessaires pour préparer la filasse pour la filature. C'est cette lacune qu'il s'agit de combler.

Depuis que nous avons ainsi soulevé la question, un spécialiste belge, M. DeVestel, est venu au Canada pour étudier le terrain. Il a passé quatre mois l'été dernier en Ontario pour se rendre compte par lui-même des méthodes qui y sont suivies. Il existe dans la province-oeur 50 teillages mécaniques (flax-mills), qui donnent de bons résultats. Seulement, un inconvénient sérieux là-bas, c'est le procédé de rouissage auquel on est astreint à raison du manque d'eau courante. Le lin est roui sur le pré, et se trouve à la merci des sécheresses ou des pluies prolongées.

La Province de Québec, et particulièrement notre district, n'ont pas ce désavantage, puisque nous possédons la contrée la plus arrosée du monde. Nos paroisses sont sillonnées par des rivières et des cours d'eau sans nombre. Le rouissage du lin peut donc se faire chez nous beaucoup plus vite et mieux, au moyen de bacs submergés comme ceux qu'on emploie en Belgique. On est toujours cer